



L'INITIATIVE DE RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR L'APA



L'Initiative de renforcement des capacités pour l'APA

Soutenir la mise en œuvre du Protocole de Nagoya

www.abs-initiative.info



L'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages résultant de leur utilisation (APA), y compris celui des connaissances traditionnelles associées, fournit des opportunités économiques et de développement, contribuant de ce fait à la conservation de la biodiversité. L'initiative de renforcement des capacités pour l'APA, établit en 2006, soutient la création de cadres juridiques qui permettent à ces ressources d'être utilisées d'une manière durable.

L'instrument international cardinal pour atteindre ce but est le Protocole de Nagoya qui est entré en vigueur en octobre 2014.

Le Protocole de Nagoya – les ABC de l'APA

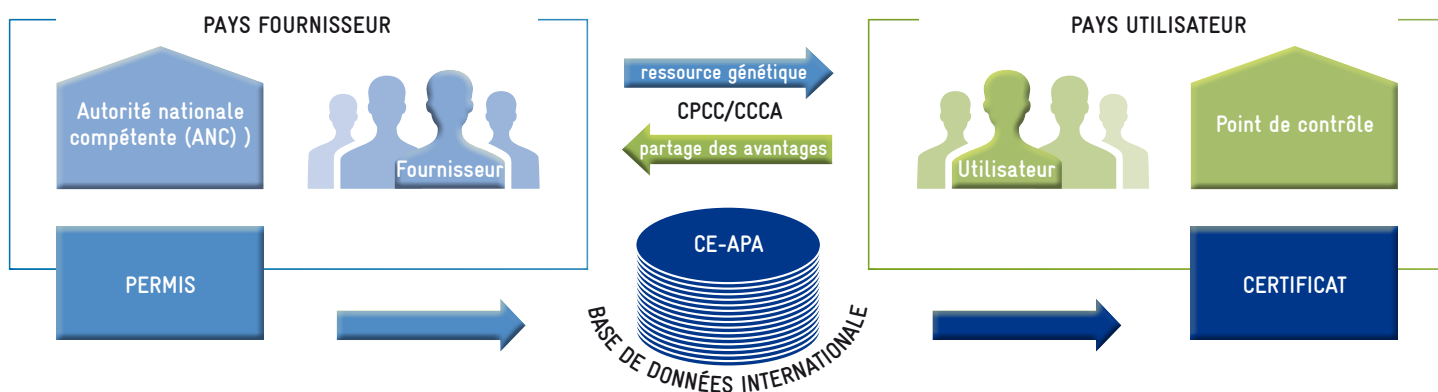
Le Protocole de Nagoya fournit un cadre juridique global afin de mettre en œuvre le 3ème objectif de la Convention sur la diversité biologique (CDB) : le partage juste et équitable des avantages résultant de l'utilisation des ressources génétiques. Le Protocole accentue la certitude juridique et la transparence pour les utilisateurs et les fournisseurs des ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées. En outre, le Protocole réitère que les États ont des droits souverains au-dessus de leurs ressources naturelles et l'autorité de déterminer comment accorder l'accès aux ressources génétiques. Le Protocole dispose aussi que le consentement préalable en connaissance de cause (CPCC) du pays

fournisseur soit requis comme condition pour accéder aux ressources génétiques. Le CPCC va de pair avec les conditions convenues d'un commun accord (CCCA) entre un fournisseur et un utilisateur. Les CCCA sont des contrats établissant les conditions de l'accès et de l'utilisation des ressources et des avantages à partager entre les deux parties.

Le Protocole encourage les pays à faire participer les communautés locales et autochtones (CAL) comme détentrices des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles dans le processus des CPCC et des CCCA selon la loi nationale. Les dispositions de conformité en combinaison avec le centre d'échange d'APA (CE-APA) sont les nouveaux composants principaux du Protocole de Nagoya avec deux objectifs : empêcher le détournement des ressources génétiques, y compris les connaissances traditionnelles associées; et s'assurer que les accords de partage des avantages soient réellement respectés.

- **ACCÈS** : créer des conditions justes et non-arbitraires pour avoir accès aux ressources génétiques.
- **AVANTAGE** : assurer le partage juste et équitable lorsque des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées sont utilisées et commercialisées.
- **CONFORMITÉ** : surveiller et s'assurer de la conformité aux CCCA et aux cadres juridiques nationaux réglementaires et législatifs sur l'APA.

LES DISPOSITIONS SUR LA CONFORMITÉ DANS LE PROTOCOLE DE NAGOYA



Pourquoi le Protocole de Nagoya

Le concept d'APA combine la conservation et utilisation durable de la biodiversité avec les poursuites académiques et commerciales en contrebalançant les intérêts des utilisateurs et fournisseurs de ressources génétiques, et ainsi sert comme un outil qui favorise le développement durable.

Pour un grand nombre de **pays en développement et économies émergentes**, l'APA est une véritable opportunité pour augmenter la conservation de la biodiversité, générer de la valeur de la biodiversité, supporter le développement du secteur de recherche domestique, et créer des nouvelles chaînes de valeur qui augmentent le bien-être de la population. Au présent, des stratégies et réglementations d'APA sont en développement ou sous révision.

Beaucoup de compagnies dans les secteurs pharmaceutiques, cosmétiques, alimentaires et biotechnologiques doivent faire face à des conditions de marché qui changent, sois du, pour exemple, une population vieillissante ou

plus de considération pour des critères éthiques et de durabilité. Les **compagnies, comme utilisateurs** de ressources génétiques, trouvent une réponse à ces défis quand ils opèrent des chaînes de valeurs qui sont conformes à l'APA. La certitude juridique fourni par des contrats APA contraignants sécurise leurs accès aux ressources et leurs investissements dans la production.

Pour les **utilisateurs non-commerciaux** (ex. les universités et instituts de recherche) qui font de la recherche qui contribue à la conservation et utilisation durable de la biodiversité, le Protocole fournit des mesures simplifiées pour l'accès aux ressources génétiques.

La création de cadres réglementaires et institutionnelles pour l'APA a quelques avantages pour **le côté fournisseur** (ex. gouvernements, PACLS, coopératives, banques de gènes et instituts de recherche) : les rôles, droits et obligations sont définis de manière précis, les fournisseurs actuels sont meilleurs intégrés dans les chaînes de valeur et le partage des avantages tels que le transfert de technologie et savoir-faire, ou que la répartition du profit est correctement négocié dans des accords APA.

Les utilisateurs commerciaux et non-commerciaux des ressources génétiques cherchent du soutien et une orientation sur l'APA. L'Initiative APA organise des réunions et, dans ses pays partenaires, facilite les accords APA entre les utilisateurs et fournisseurs. – Les participants au Dialogue Commercial de 2013 sur l'APA, organisé annuellement par l'Initiative APA, le Ministère des Affaires Étrangères du Danemark et la Confédération de l'Industrie Danoise.



Des vidéos, études, guides et outils de communication – Ce sont uniquement quelques outils de sensibilisation de l'Initiative APA. Ils sont utilisés pour attirer l'attention vers l'APA et impliquer de manière stratégique les parties-prenantes pertinentes à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya. Sensibilisation sur la bioprospection sur le terrain, à Antsiranana (Diego Suarez), Madagascar.

Ce que l'Initiative APA offre

Le concept de l'accès et du partage des avantages est une grande priorité dans le monde entier. Le document de résultats du programme du développement durable post-2015 fait plusieurs références à l'APA. Avec la connaissance générale croissante sur l'APA et le nombre croissant de pays ratifiant le Protocole de Nagoya, le nombre de demandes de soutien en relation à la mise en œuvre nationale de l'APA continue de croître.

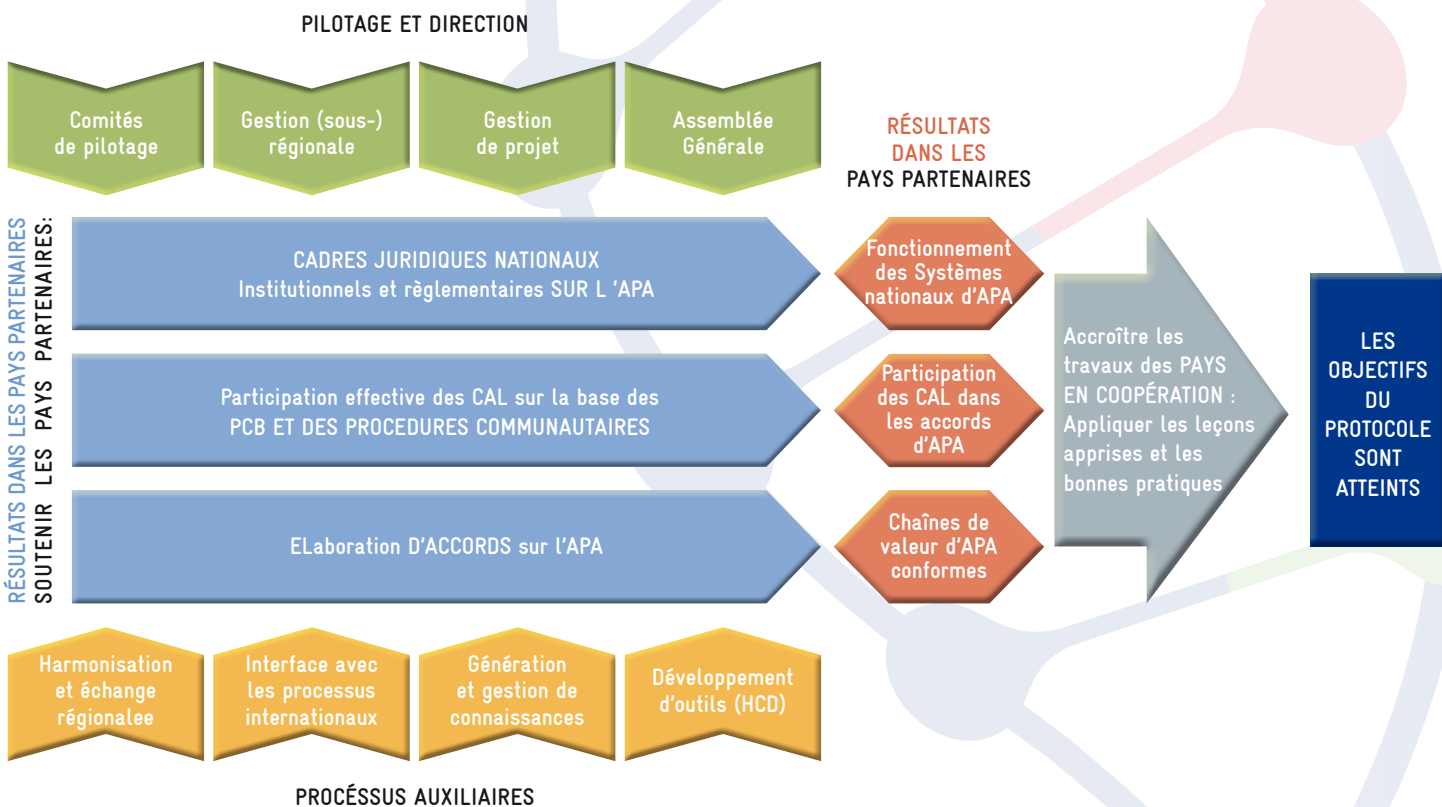
L'Initiative APA adresse ses demandes en soutenant trois processus centraux: développer et mettre à jour les cadres juridiques législatifs et réglementaires sur l'APA, négocier des accords justes et équitables sur l'APA, et intégrer les CAL effectivement dans les processus de négociation respectifs. Les expériences tirées des activités de l'Initiative soutiendront directement le Secrétariat de la Convention sur la diversité

biologique (SCDB) dans l'exécution et promouvra l'élaboration du Cadre stratégique pour le développement et le renforcement des capacités en vue de soutenir la mise en œuvre effective du Protocole de Nagoya.

L'Initiative fait appel à l'expertise et les réseaux établis depuis plus d'une décennie d'expérience avec l'APA. Elle a développé des outils et des approches qui sont employés par des parties prenantes d'APA partout dans le monde.

Lorsque l'Initiative APA a débuté en 2006, elle a exclusivement été active en Afrique. En 2012, les activités de l'Initiative se sont élargies à tous les membres du *Groupe des États Africains, des Caraïbes et du Pacifique* (ACP). Jusqu'à présent, l'accent est mis sur les pays partenaires africains choisis. Ainsi, l'expérience acquise servira de référence dans d'autres pays.

LOGIQUE D'INTERVENTION DE L'INITIATIVE APA

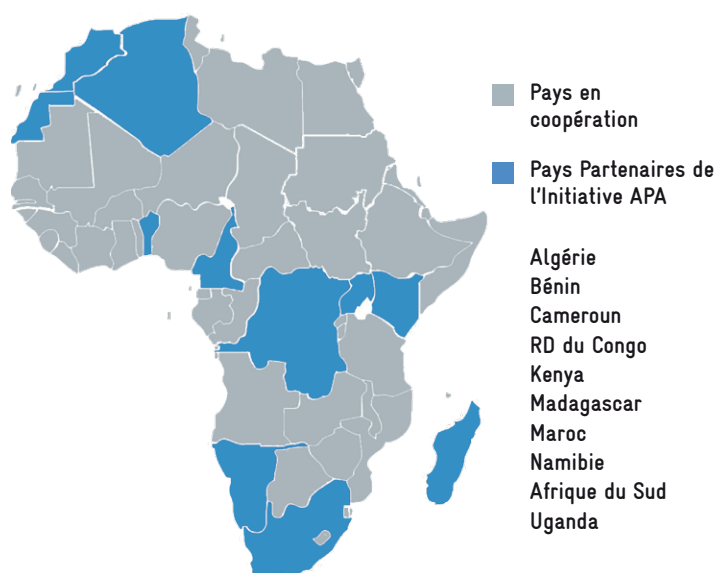




Avant de débiter des négociations sur l'APA, les communautés autochtones et locales (CAL) doivent être sensibilisées sur leurs droits. Créer des protocoles bio-culturelles (PCB) leur laisse réfléchir sur leurs valeurs et mode de vie ainsi que sur leurs liens avec l'environnement juridique et politique. Dans la procédure, les CAL développent une compréhension commune de leurs droits face aux tensions entre les lois coutumières et formelles. – Participants à un atelier de travail pour les CAL, organisé par l'Initiative APA en Namibie (Novembre 2014)



PAYS PARTENAIRES ET EN COOPÉRATION AVEC L'INITIATIVE APA EN AFRIQUE (DEPUIS JUILLET 2015).



L'Initiative APA fournit les programmes de soutien suivants qui sont adaptés pour répondre aux besoins des pays selon leur progrès vers la mise en œuvre du Protocole :

- Conseils sur le développement et la mise en œuvre des cadres juridiques nationaux institutionnels et législatifs sur l'APA, y compris les systèmes de permis et les processus administratifs.
- Formations techniques relatives à l'APA, par exemple sur les secteurs des utilisateurs ou les droits de propriété intellectuelle.
- Formations sur la négociation des clauses des CCCA, y compris l'information sur les systèmes de surveillance et de conformité dans des pays utilisateurs relatifs au partage des avantages, aussi bien sur des normes appropriées du marché.
- Établissement de forum pour le dialogue et l'échange avec des parties prenantes d'APA.
- Identification de partenaires pour la coopération et des occasions pour l'innovation qui mènent à des accords sur l'APA.
- Sensibilisation spécifique sur l'APA parmi les parties prenantes pertinentes telles que les décideurs politiques, l'administration publique, le milieu universitaire, le secteur privé et les CAL.

En outre, l'Initiative supporte l'harmonisation transfrontalière et l'échange d'expériences sur l'APA en offrant des formations et des ateliers (sous-)régionaux en Afrique, dans les Caraïbes et le Pacifique. Au niveau mondial, l'Initiative APA maintient une interface entre les activités nationales et les processus internationaux en participant aux réunions et activités conjointes d'autres acteurs internationaux.

Outils utilisés par l'Initiative

L'Initiative APA a développé et utilisé avec ses partenaires une quantité abondante d'outils dans trois domaines principaux :

Génération et gestion des connaissances

L'Initiative documente les processus et passe en revue les leçons apprises. Elle stimule également la communication et l'apprentissage au sein de toutes ses parties prenantes. Des études et évaluations sont entreprises pour stimuler le débat et pour appuyer les processus décisionnels. L'Initiative développe aussi des approches conceptuelles, c.-à-d., sur l'application nationale harmonisée du Protocole de Nagoya et le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA). Enfin, des outils de gestion et de diffusion sont utilisés pour rassembler et diffuser des connaissances sur l'APA (par exemple, le site Web de l'Initiative APA et le résumé hebdomadaire des actualités sur l'APA).

Outils pour le renforcement de la capacité humaine

Afin d'élargir le nombre d'experts et de disséminateurs de connaissances relatifs à l'APA, l'Initiative a créé des formats novateurs de renforcement des capacités. Plusieurs de ces outils sont adaptés à un besoin particulier, pour répondre aux besoins spécifiques aux niveaux national et local. Des exemples sont une formation de base en APA pour les points focaux nationaux, un cours de formation sur la création des cadres juridiques sur l'APA pour les avocats, et des ateliers de stratégie multi-parties prenantes.

Outils de sensibilisation

La sensibilisation déclenche la réflexion et l'action. Ainsi, l'Initiative APA met l'accent sur le développement d'outils de communication. Un certain nombre vise une audience ciblée (par exemple, des films qui expliquent l'APA et des présentations standardisées), d'autres se concentrent sur les besoins particuliers des parties prenantes au niveau national (par exemple, le guide CESP-APA [communication, éducation et sensibil

Étapes franchies par l'Initiative APA

Depuis 2006, l'Initiative APA a contribué à façonner l'APA à l'échelle nationale et internationale. Les points phares des réalisations de l'Initiative sont les suivants :

Les intérêts africains soulignés dans le Protocole de Nagoya : Lors des négociations sur le Protocole de Nagoya, l'Initiative a soutenu le "Groupe africain" en organisant des réunions préparatoires, des événements de haut niveau, des ateliers et des formations multipartites prenantes (sous-)régionales. En conséquence, le "Groupe africain" était en mesure de négocier d'une seule voix et de participer efficacement aux négociations.

Lignes directrices de l'Union africaine sur l'APA : L'Initiative APA a soutenu l'élaboration de la *politique de l'Union africaine (UA) et des directives techniques pour la mise en œuvre coordonnée du Protocole de Nagoya en Afrique*, adoptée par la 27^{ème} session ordinaire du Conseil exécutif de l'UA. Les deux documents fournissent, étape par étape, des orientations et des outils stratégiques et pratiques afin de guider les pays africains dans la mise en œuvre du Protocole de Nagoya.

La stratégie sous-régionale sur l'APA : Dans le contexte du Programme d'Appui au sein de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), mis en œuvre par la GIZ, l'Initiative APA fournit une assistance dans le renforcement d'une stratégie d'APA sous-régionale, adoptée par le Conseil des ministres de la COMIFAC en novembre 2010. L'Initiative APA est actuellement en train d'appuyer la mise en œuvre de l'APA dans les pays membres de la COMIFAC.

Projet de politiques et de règlements sur l'APA : L'Initiative APA a effectué du conseil sur l'élaboration de projets de politiques et de règlements conformes au Protocole de Nagoya dans les pays tels que le Bénin, le Cameroun, Madagascar, la Micronésie, le Maroc, la Namibie, Palau, Samoa et le Sénégal.

Accords APA : L'Initiative APA a soutenu la négociation des accords sur l'accès et le partage des avantages pour le compte de plusieurs produits naturels autochtones. Le soutien est constitué du renforcement des capacités des prestataires initiaux locaux et des régulateurs et encourage les négociations qui ont conduit à la signature d'accords d'APA, par exemple, au Cameroun et en Namibie.

Protocoles communautaires bio-culturels (PCB) : L'Initiative APA, en collaboration avec l'ONG Natural Justice, soutient les CAL dans la gestion de leurs ressources naturelles et l'interaction avec les utilisateurs potentiels et les institutions gouvernementales. Les instruments clés à cet égard sont les PCB qui, entre autres, facilitent l'établissement d'accords entre l'APA des CAL et le secteur industriel. Animé par l'Initiative, un processus de PCB en Afrique du Sud a conduit à la non-divulgaration d'accord entre une association locale de guérisseurs et une société locale de cosmétiques.

Outils d'APA et formation pour les avocats et les rédacteurs juridiques : En partenariat avec l'Initiative APA, l'Organisation internationale de droit du développement (OIDD) a mis en place une boîte à outils et un cours afin de souligner les exigences juridiques essentielles du Protocole de Nagoya, les ressources techniques clés disponibles et les dernières recherches sur les cadres juridiques pertinents.

Ce qui rend unique l'Initiative APA

L'Initiative APA combine un ensemble de fonctionnalités qui sont essentielles pour la mise en œuvre de l'APA avec succès.

Soutien centralisé : Avec son groupe d'experts et d'organisations partenaires, l'Initiative APA est en mesure de couvrir tous les aspects pertinents à prendre en considération dans la mise en œuvre de l'APA. Conjointement avec des collaborateurs sur place, l'Initiative soutient les pays partenaires dans l'évaluation du statu quo, l'élaboration de stratégies et pour trouver des solutions.

Courtier de connaissances en APA : Des études, des évaluations, des guides, des rapports des ateliers et des outils multimédias sur le Protocole de Nagoya et l'APA servent de base de connaissance profonde des projets d'APA liés à travers le monde.

Approche inter-régionale : L'Initiative a une expérience directe avec une variété de défis en matière d'APA et les opportunités en Afrique, dans les Caraïbes et le Pacifique. Les événements d'échange avec des experts de l'APA et des praticiens d'Europe, d'Asie et d'Amérique latine facilitent l'apprentissage des expériences acquises dans les différentes régions.

Expertise inter-professionnelle : Au fil du temps, l'Initiative APA a développé un important réseau d'experts et des organisations partenaires provenant de divers domaines professionnels – d'universitaires aux pro-



La mise en œuvre nationale du Protocole de Nagoya doit être cohérente et solidaire avec d'autres instruments existants. L'un d'eux est le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA). Conjointement avec Bioersity International et les Secrétariats de la CDB et du Traité international, l'Initiative a organisé un atelier en tandem, pour les points focaux nationaux de l'APA (PFN), sur la mise en œuvre nationale harmonisée des deux traités internationaux (Italie, Juin 2014).

L'huile faite à partir du fruit de l'arganier a une grande valeur esthétique et peut aider à prévenir les maladies cardiovasculaires. Bien que les femmes berbères produisent l'huile d'Argan depuis des siècles, elles ne bénéficient pas de manière équitable de la commercialisation mondiale de ce produit. Négociés et conçus efficacement, les accords sur l'APA pourraient préciser comment ces femmes pourraient recevoir des avantages découlant de la recherche menée sur l'huile d'argan qu'elles fournissent –
Femme berbère du Maroc broyant des amandes de l'arganier.

fessionnels et avocats spécialisés. Leur expertise peut être appliquée dans différents domaines pertinents d'APA tels que le droit, la recherche & développement (R&D) des processus, des modèles d'affaires et de la gouvernance.

Compétence intersectoriel : L'Initiative APA interagit avec des utilisateurs universitaires et commerciaux de ressources génétiques pour soutenir l'élaboration de règlements d'APA réalisables et des accords équitables d'APA. Par exemple, l'Initiative partage des informations sur les tendances sectorielles industrielles dans des domaines tels que l'échantillonnage, la R&D, la propriété intellectuelle (PI) et l'étude de marché avec des fournisseurs et des régulateurs.

Conceptuel et pragmatique : Les experts de l'Initiative APA ont acquis une connaissance vaste et approfondie sur des sujets liés à l'APA, les processus et les perspectives depuis plus d'une décennie. Ceci permet un renforcement global et rapide des capacités – de la conception à la mise en œuvre au niveau pragmatique.

La facilitation de multiples parties prenantes : L'Initiative APA utilise des approches strictement participatives face à des acteurs d'APA et leurs interrelations souvent peu claires afin de préparer le terrain pour travailler les systèmes d'APA. Les acteurs d'APA sont assistés pour avoir un aperçu du paysage des parties prenantes, la compréhension mutuelle est facilitée et la négociation d'accords entre les parties prenantes est pris en charge.

Bénéficiaires et avantages

En général, toutes les parties prenantes sur l'APA peuvent bénéficier de l'appui de l'Initiative. Parmi eux se trouvent :

Les décideurs et les législateurs sont informés et conseillés sur les options politiques de l'APA, les implications juridiques et les exigences techniques lors de la traduction du Protocole de Nagoya dans le contexte national – que ce soit pour le développement ou la révision des lois et règlements nationaux en matière d'APA.

Les autorités nationales chargées de l'application du Protocole de Nagoya reçoivent un appui technique pour améliorer leurs capacités, y compris, le traitement des demandes d'accès, la délivrance de permis et pour faciliter les partenariats sur l'APA.

Les peuples autochtones et les communautés locales (CAL) sont les gardiens et les propriétaires des ressources génétiques ainsi que les détenteurs de connaissances traditionnelles et jouent donc un rôle important dans l'APA. Ils bénéficient d'un soutien pour répondre aux demandes d'accès à leurs ressources génétiques et leurs connaissances traditionnelles associées. Les Protocoles communautaires bio-culturels (PCB) sont des outils importants à cet égard.

Les partenaires de coopération de l'APA dans les pays fournisseurs de ressources génétiques – par exemple, les petites et moyennes entreprises (PME), les coopératives, les universités et centres de recherches – sont indispensables lors de l'initiation des chaînes de valeur en conformité avec le Protocole de Nagoya. Certains d'entre eux peuvent être les fournisseurs réels de ressources génétiques, d'autres ont des rôles différents, par exemple dans la collecte sauvage, les systèmes de culture, le processus de R&D ou des étapes de traitement initial des ressources. Ces acteurs clés bénéficient de conseils conceptuels, techniques et juridiques pour l'établissement d'une recherche conforme de coopération en matière d'APA et de chaînes de valeur.

Les utilisateurs sont contestés par les systèmes juridiques et administratifs qui continuent à évoluer dans les pays des utilisateurs et des fournisseurs. Les secteurs de l'industrie et la recherche, intéressés à établir des accords de partage des avantages dans les pays partenaires de l'Initiative APA, sont familiarisés avec les contextes réglementaires nationaux, les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux pertinents ainsi que les particularités nationales. Les choix pour les partenariats public-privé peuvent être identifiés. La coopération avec l'Initiative APA améliore la transparence, la compréhension des usagers/fournisseurs et réduit ainsi les coûts de transaction grâce à des processus d'APA mieux préparés.

Partenaires de l'Initiative APA

- Commission de l'UA
- Bioversity International
- Projets bilatéraux financés par BMZ
- Secrétariat de la CARICOM
- COMIFAC
- CDIDD
- FNI
- FEM
- GEF/SGP
- OIDD
- TIRPGAA
- UICN
- Natural Justice
- PhytoTrade Africa
- SADC
- SCDB
- PROE
- UEBT
- PNUD
- PNUE
- Université de Cape Town



Contact

Dr. Andreas Drews
Manager of the ABS Capacity Development Initiative

Deutsche Gesellschaft für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
Bonn & Eschborn
Dag-Hammarskjöld-Weg 1-5
65760 Eschborn
Germany

T +49 (6196) 79-1363
F +49 (6196) 7980-1363
E abs-initiative@giz.de
I www.abs-initiative.info

Photos: Suhel al-Janabi (GeoMedia),
Shawn Landersz (Bioversity International)

© Deutsche Gesellschaft für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH / August 2015